

# ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

## AFGHANISTAN

### Les femmes ne peuvent plus travailler à l'ONU

**L**e 4 avril dernier, un tweet de la mission UNAMA (Manua en français) a exprimé ses inquiétudes quant à une interdiction des femmes à se présenter à leur poste dans la région de Nangarhar. La mission Manua est la mission de l'ONU en Afghanistan, renouvelée en mars 2023 jusqu'à 2024.

Depuis le 24 décembre 2022, les Talibans ont interdit aux ONG d'employer des femmes, en menaçant de leur retirer leur accréditation et donc leur autorisation à agir sur le terrain. Cette interdiction avait été justifiée par le fait que des plaintes auraient été déposées pour non port du hijab par les volontaires des ONG. Cette annonce, considérée comme surprise par certain·es, a plongé les ONG dans un dilemme ; suspendre les activités humanitaires par protestation contre cette nouvelle discrimination ou maintenir l'activité d'urgence en écartant toutes les femmes. Les femmes composent environ 40% des effectifs humanitaires en Afghanistan, qui est l'un des pays les plus pauvres au monde.

A l'annonce de cette nouvelle interdiction, les volontaires de la mission onusienne pensaient ne pas être concernés. Les femmes de la mission ont donc continué leur activité, par ailleurs essentielles puisqu'en Afghanistan, seule une femme est autorisée à approcher une autre femme. Au-delà des effectifs féminins importants, les femmes sont un rouage indispensable de l'aide humanitaire apportée au pays.

Mais l'ONU ne semble finalement pas être épargnée par les décisions talibanes. En effet, des femmes ont été empêchées d'exercer leur activité humanitaire onusienne dans une région Est du pays, le Nangarhar. Toutefois, aucune communication officielle de la part du pouvoir taliban n'a (encore) été faite. Des informations internes à la mission Manua indiquent pourtant que cette interdiction s'appliquerait à l'ensemble du pays.



En attendant que les responsables de l'ONU obtiennent plus de précision quant à ces nouvelles interdictions, il faut déjà s'alarmer du nombre de restrictions qui pèsent sur les femmes et sur les nombreuses menaces de renforcement de ces interdictions. En toute impunité, le pouvoir taliban exclut les femmes de toutes les sphères publiques, les privant d'une éducation, d'un travail, de leur liberté de mouvement et de leur droit à disposer de leur corps.

Grâce aux rares journalistes qui ont pu s'infiltrer dans le quotidien de ces femmes, le monde a connaissance du danger qu'elles encourent et des inégalités qui les oppriment. Pour le moment, aucune réponse internationale ciblée et ferme n'a été décidée par la scène internationale pour permettre aux femmes de réintégrer l'espace public et le pouvoir sur leurs vies.

Sources :

*Le Monde*, "Les talibans interdisent aux Afghanes de travailler pour l'ONU", 5 avril 2023.

*TV5Monde*, "Afghanistan : dilemme pour les ONG interdites d'employer des femmes", 5 janvier 2023.

# ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

## ETATS-UNIS

### Un petit pas pour la femme, un grand pas pour l'humanité

**L**undi 3 avril, la NASA a annoncé le nom des quatre cosmonautes qui partiront en voyage autour de la lune dans le cadre de la mission

Artemis II. Dans cette promotion exceptionnelle, on retrouve l'américaine Christina Kosh, la première femme à effectuer une mission lunaire. On y retrouve également les américains Reid Wiseman et Victor Glover (première personne de couleur à effectuer une mission lunaire) et le canadien Jérémy Hanon. L'objectif du programme Artemis II est de préparer le terrain pour 2025, année où

la NASA a prévu de faire marcher de nouveau des humains sur la lune. La dernière fois que des humains ont marché sur la lune, c'était avec la mission Apollo de 1972 : elle avait emmené à son bord douze cosmonautes, douze hommes blancs. Artemis I a déjà effectué le trajet qu'effectueront les quatre cosmonautes dans une mission-test ; en décembre 2022, une navette avait pris 25 jours pour réaliser ce même trajet, avec succès.

Il n'y a pas de certitude sur le fait que Christina Kosh sera la première femme à mettre un pied sur la lune. En effet, cela fera l'objet d'une nouvelle nomination de la part de l'administration de la NASA, bien que cette dernière ait déjà annoncé qu'une femme fera partie de l'équipage.

Cette mission lunaire est un nouvel exploit pour Christina Kosh, et une nouvelle avancée vers la féminisation de la conquête spatiale. Elle détient le record du vol continu le plus long détenu par une femme, avec 328 jours passés dans l'espace en 2019. Après avoir fait 5248 orbites à l'intérieur de l'ISS, elle s'est rapproché du record de longévité dans l'espace tout sexe confondu, et est classée comme la 7ème cosmonaute la plus expérimentée des Etats-Unis.

Deuxième record à son actif, elle a pris part à la première sortie extra-véhiculaire 100% féminine, en 2019, accompagnée de sa collègue Jessica Meir. Cette sortie extra-véhiculaire aurait dû avoir lieu des mois auparavant avec Christina Kosh et Anna McClain.



Toutefois, lors d'une sortie extra-véhiculaire quelques jours auparavant, Anna McClain avait réalisé que la taille L de sa combinaison était trop grande. Elle avait alors émis le souhait de l'échanger avec une taille M pour la première sortie extra-véhiculaire 100% féminine de l'histoire de l'humanité. Toutefois, faute de combinaison prévue exactement pour sa morphologie (et de façon générale, de combinaisons pensées pour la morphologie des femmes), elle avait dû laisser la place à son collègue masculin Nick Hague.

Christina Koch est souvent "la première femme à" mais encore plus souvent la seule femme. En effet, bien qu'une féminisation des équipes de la NASA soit notable et que sa nomination soit une avancée majeure, on voit qu'il est toujours difficile d'apercevoir ne serait-ce que la parité dans les missions spatiales de la NASA.

La surreprésentation des hommes dans les missions spatiales a entraîné un retard important quant aux problématiques que rencontrent les femmes spationautes ; par exemple, le système de récupération des urines afin de les transformer en eau potable est incompatible avec le sang des règles. De ce fait, sur l'ISS, les femmes ayant leurs règles doivent soit se déplacer dans les toilettes russes, soit prendre la pilule en continu pour stopper le flux.

Au-delà de la participation des femmes spationautes aux programmes spatiaux de la NASA, c'est la direction même de ces programmes et leur financement qui posent questions. La NASA est actuellement dirigée par un homme, de même que les trois entreprises privées les plus influentes dans le domaine de la conquête spatiale, parmi eux Elon Musk et Jeff Bezos. Exporter le modèle terrien dans l'espace, c'est prendre le patriarcat avec soi dans sa fusée.

#### Sources :

*Spaceflight now*, "Christina Koch having no problems re-adapting to Earth after record space flight", 12 février 2020.

*Madame Le Figaro*, "Objectif lune : Christina Koch, 44 ans, première femme à prendre part à une mission lunaire", 4 avril 2023.

# ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

## FRANCE

### L'outrage sexiste devient un délit

**C**e 1er avril, l'outrage sexiste est devenu un délit (et heureusement, ce n'est pas une blague du premier avril).

Légalement, l'outrage est défini comme un comportement "qui soit porte atteinte à la dignité d'une personne en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante". Jusqu'alors, l'outrage sexiste était considéré comme une contravention, et ce, quel que soient les circonstances de sa commission.

La nouvelle loi a donc eu pour effet d'abroger l'article 621-1 du code pénal, qui incrimine la contravention d'outrage sexuel, et de créer deux nouveaux articles remplaçants : l'article R625-8-3, lorsque l'infraction est commise hors circonstances aggravantes, et 222-33-1-1, lorsqu'elle est commise avec circonstances aggravantes. Ainsi, tant que l'outrage n'a pas été commis sur un mineur, sur une personne particulièrement vulnérable, dans un transport public, par une personne abusant du pouvoir de ses fonctions, alors il est défini comme une contravention et l'auteur encourt une amende de 5e classe ainsi que

des peines complémentaires (stage, travail d'intérêt général etc...). Cependant, si l'une des circonstances est avérée, alors l'outrage est qualifiable de délit mais la peine reste pécuniaire, à hauteur maximum de 3 750€ d'amende.

Symboliquement, ce changement permet de doter l'outrage sexiste et sexuel (à savoir plus globalement le harcèlement de rue) d'une meilleure protection juridique puisque qu'il est désormais considéré comme "plus grave". Passer d'une infraction contraventionnelle à délictuelle montre l'importance sociétale qui est attachée à la lutte contre le harcèlement de rue et la volonté de se doter d'outils juridiques plus contraignants.

Pourtant, dans les faits, la nouvelle loi n'aura que de faibles conséquences : l'auteur sera rarement puni et encourra, à peu de choses près, la même amende, avec ou sans circonstances.

En effet, avant même d'appliquer la loi, encore faut-il prouver les faits. Très peu de victimes portent plainte, banalisant le harcèlement subi ou considérant qu'il n'est pas suffisamment grave puisqu'il n'y a pas eu de confrontation physique violente. De plus, ce type d'affaire est très généralement classée sans suite ou "mise sous le tapis" par les forces de l'ordre qui, soit, ne disposent pas des moyens nécessaires pour retrouver l'auteur, soit ne prennent pas la peine de se déplacer. Enfin, cette contravention, ou ce délit selon les circonstances, nécessite qu'un officier de police constate les faits, ce qui est, évidemment, extrêmement contraignant.

Ainsi, bien que selon une enquête Virage de 2017, un million de femmes subiraient du harcèlement de rue chaque année, en France, seulement 3 700 infractions d'outrage ont été enregistrées durant l'année 2020-2021, selon le ministre de l'Intérieur.

Pour Noémie Saïdi Cottier, avocate au barreau de Paris, cette nouvelle loi comporte tout de même certains atouts. Premièrement, l'article 222-33-1-1 du code pénal prévoit, en cas de condamnation, la possibilité de prononcer des peines complémentaires, poursuivant un objectif pédagogique. Pour la pénaliste, dans ce type de délit, la pédagogie est bien plus intéressante que la répression. Deuxièmement, cette nouvelle infraction peut être un « filet de sauvetage » pour caractériser des faits encore difficilement condamnables pénalement comme le harcèlement sexuel.



# ACTUS CULTURELLES

**Pour répondre au succès qu'a reçu la première tournée parisienne et française du spectacle No(s) Dames en 2022, les musicien·nes de ce spectacle d'opéra se produiront de nouveau mardi 11 avril, au Trianon, dans une soirée de soutien à la Maison des Femmes.**

Le spectacle No(s) Dames est d'abord né d'un constat : deux héroïnes d'opéra sur trois meurent sur scène (empoisonnées, éventrées, poignardées...). Des décennies durant, les spectateur·rices de l'opéra masculin ont applaudi la souffrance féminine.

No(s) Dames est né d'une envie de faire une rétrospective sous forme d'hommage de ces héroïnes, pour "dépasser le romantisme de la chute des femmes" et de leur souffrance. Avec une envie d'inverser les rôles et de casser les codes, c'est tout naturellement que le directeur artistique Emmanuel Greze-Masurel s'est tourné vers un homme pour interpréter ces héroïnes : le contre-ténor Théophile Alexandre. Il est accompagné par un quatuor de chambre exclusivement féminin, le Quatuor Zaïde, du nom de l'œuvre inachevée de Mozart (Charlotte Maclet, Leslie Boulin Raulet, Sarah Chenaf et Julienne Salmona). Pendant 1h10 se déroule sous nos yeux et pour le plaisir de nos oreilles un cadavre exquis d'héroïnes d'opéra.

Ensemble, Emmanuel Greze-Masurel et Théophile Alexandre ont épluché des centaines d'œuvres d'opéra, et en ont sélectionné une poignée : notamment Carmen de Bizet, Giulietta des Contes d'Hoffmann, Norma de Bellini... Pour chacune d'entre elles, Théophile Alexandre et le Quatuor Zaïde mettent en avant la force féminine et la vulnérabilité masculine. Le travail musical est conséquent, et est notamment passé par le fait de transposer des opéras écrits pour soprano et orchestre à un quatuor à cordes et un contre-ténor.



Le 11 avril, No(s) Dames se produira au Trianon à 20 heures, et une partie des bénéfices seront reversés à la Maison des Femmes. A 18h30, une conférence sur les "corsets du genre" introduira la soirée, animée par Guilia Foïs (journaliste et autrice). Cette dernière recevra Victoire Tuillon (journaliste, créatrice des podcasts "Les couilles sur la table" et "Le coeur sur la table"), Ghada Hatem (directrice de la Maison des Femmes de Saint-Denis) et Catherine Clément (autrice de l'ouvrage "L'Opéra ou la défaite des femmes").

Une soirée pour briser les tabous et rendre un "hommage dégenré aux héroïnes d'opéra", au carrefour entre musique classique et féminisme contemporain, le tout dans la magnifique salle du Trianon, dans le 18e arrondissement de Paris.

Sources :

[Le Point, "No\(s\) Dames - quand les femmes meurent à l'opéra", 2 avril 2023.](#)



# SOPHIE BINET



Vendredi 31 mars, Sophie Binet a été nommée nouvelle Secrétaire générale à la tête de la Confédération générale du travail (CGT). Cette élection est une très bonne nouvelle pour une meilleure représentation des femmes dans les postes à haute responsabilité, mais aussi pour la défense des revendications féministes au sein de nos syndicats.

Deuxième syndicat de France dans le secteur privé, la CGT a été créée en 1895, à Limoges, lors des grands mouvements de grèves de la décennie. Pilier historique des revendications et des luttes salariales, il aura fallu 128 ans pour qu'une femme arrive à sa direction. Pourtant, l'élection a eu un effet de "surprise" au sein du syndicat puisque la candidate de 41 ans ne faisait pas partie des favorites proposées par l'ancien président, Philippe Martinez, en poste depuis 2015.

Ancienne conseillère principale d'éducation (CPE), elle présidait depuis 2018 l'Ugict - syndicat des cadres, techniciens et agents de maîtrise - et se portait référente du collectif femmes mixité au sein de la Commission exécutive confédérale de la CGT.

En pleine contestation contre la réforme des retraites, ce changement de présidence marque un vent de renouveau au sein du syndicat, dont les revendications pourront prendre une approche d'autant plus féministe. Le 8 mars dernier, Sophie Binet affirmait déjà que l'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, causé par le projet de réforme des retraites, aura pour effet de "réduire l'indépendance des femmes". S'étant toujours montrée très engagée en faveur des revendications féministes, elle n'hésite pas, dans son discours de passation, à rappeler l'importance des luttes contre les violences sexistes et sexuelles qui "ne peuvent pas être secondaires". En 2019, elle publiait un ouvrage "Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale", cosigné avec la syndicaliste Maryse Dumas et l'économiste Rachel Silvera.

L'une de ses premières actions a été de répondre positivement à l'invitation de la Première Ministre à Matignon, le 5 avril prochain, afin de mener une réunion inter-syndicale au sujet de la réforme des retraites. Bien que Sophie Binet se soit engagée à "exiger le retrait de la réforme" plutôt que de concevoir un compromis, Elisabeth Borne a tout de même félicité sa nouvelle élection qui serait, selon elle, "une bonne nouvelle pour toutes les femmes".

L'élection de Sophie Binet est également une bonne nouvelle pour les écologistes, puisque ses engagements ne se limitent pas aux questions d'égalité de genre. Engagée et militante, la nouvelle présidence de la CGT semble très prometteuse.

Sources :

France Info, "Qui est Sophie Binet, la nouvelle secrétaire générale de la CGT qui succède à la Philippe Martinez?", 31 mars 2023.

TV5 Monde, "Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT et rare femme à la tête d'un syndicat en France", 31 mars 2023.